

ARRETE DU MAIRE n°2022-35  
Remplacement cadre et tampon ORANGE – Route de Bonneville

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;  
Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise UNIVERS RESEAUX chez SIG Image, 2 Allée Th. Monod – Esp Hanami – ech. Izarbel, 64210 BIDART en date du 24 août 2022 sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon ORANGE pour CONSTRUCTEL;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre et assurer la sécurité des travaux sur la route de Bonneville ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** – L'entreprise Univers Réseaux à BIDART est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon sur la route de Bonneville du 19 septembre 2022 au 09 octobre 2022.

**ARTICLE 2** - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** - Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX

**ARTICLE 5** - Monsieur Le Maire, Mme la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise UNIVERS RESEAUX ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de secours de Cluses.

Fait à Mont-Saxonnex, le 05 septembre 2022

Frédéric CAUL-FUTY,

Maire de Mont-Saxonnex

